

**Réunion du Bureau de la Commission Locale de L'Eau (CLE) du
SAGE Croult Enghien Vieille Mer**

09 mars 2017 – Bonneuil-en-France – 10h00

Compte-rendu

Contact :

Aline GIRARD – Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

aline.girard@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activités 2016
2. Budget prévisionnel 2017
3. Questions diverses

Membres du Bureau de la CLE :

Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE du SAGE	Présent
Monsieur Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny Vice-Président de la CLE du SAGE	Excusé
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis Vice-Président de la CLE du SAGE	Excusé
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix Vice-Président de la CLE du SAGE	Excusé
Monsieur Jean Luc HERKAT	Vice-Président de la CA Roissy Pays de France, Maire de Bonneuil en France	Excusé
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de l'EPT Est Ensemble	Excusé
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France Vice-Président du SIAH	Présent
Monsieur Bernard BRETON	Président de la Fédération du Val d'Oise de pêche et de protection des milieux aquatiques	Présent
Monsieur Robert HALIFAX	Association Environnement 93	Présent
Monsieur Raymond TIROUARD	Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO) du Val d'Oise	Absent
Madame Elise CARNET	Chargée de mission SAGE DRIEE Ile-de-France	Excusée
Madame Lydia PROUVÉ	Chargée de projets politique territoriale Agence de l'Eau Seine-Normandie	Excusée
Madame Catherine MENNETRIER-VALETTE	Responsable de la Police de l'eau et des milieux DDT du Val d'Oise	Présente

Autres participants:

Monsieur Bernard BREUIL	Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	Excusé
Monsieur Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne	Excusé
Madame Aline GIRARD	Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	Présente
Monsieur Nicolas LONDINSKY	Directeur du service eau et assainissement Communauté d'agglomération Est Ensemble	Excusé
Madame Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains	Présente

M. Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau.

1 - Rapport d'activités 2016

Le premier point abordé concerne le rapport annuel 2016 de la cellule d'animation du SAGE. M. Guy MESSAGER rappelle qu'après validation par les membres du Bureau, ce document sera présenté pour validation en CLE.

Mme Aline GIRARD présente le rapport annuel de l'année 2016. Elle rappelle que, suite à l'entrée en vigueur du Schéma Régional de Coopération Intercommunal le 1^{er} janvier 2016, la métropole du Grand Paris et les établissements Publics Territoriaux ont été créés et des communautés d'agglomération ont fusionné. Pour prendre en compte ce nouveau paysage de la gouvernance au sein de la CLE, un arrêté modificatif de composition de la CLE a été publié le 9 juin 2016.

Il est précisé, qu'après 6 années existence, la CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer sera totalement renouvelée en septembre 2017. Un nouvel arrêté de composition de la CLE sera donc pris, à la suite duquel il conviendra de procéder à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau. La DDT95 est en charge de solliciter l'ensemble des acteurs siégeant au sein de la CLE afin qu'il désigne un représentant au sein de cette nouvelle CLE.

Les instances du SAGE (CLE, Bureau, Commissions thématiques) se sont réunies à plusieurs reprises tout au long de l'année notamment pour travailler sur l'analyse comparative des différents scénarios du SAGE et ainsi apporter les éléments de réflexion nécessaires au choix de la stratégie du SAGE. 6 réunions (toutes instances confondues) ont ainsi été organisées en 2016. La stratégie « Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire » a été adoptée par la CLE en novembre 2016.

Outre, le travail réalisé sur le choix de la stratégie du SAGE, l'année 2016 a également été consacrée au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de l'inventaire des zones humides du territoire du SAGE. Le marché a été attribué au groupement TTI Production/Floragis. L'étude a commencé en janvier 2017.

Côté communication, l'architecture du site internet du SAGE a été conçue.

Concernant le programme d'action prévisionnel pour l'année 2017, les principales missions concernent la rédaction des documents constitutifs du SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale), la réalisation de l'étude « zones humides », et la mise en ligne du site internet du SAGE.

Suite à la présentation, il est demandé d'ajouter au tableau des perspectives 2017, le nombre de réunions prévus pour le comité de suivis de l'étude zones humides, et de prévoir une CLE pour l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau.

Concernant l'étude « zone humide », M. Messenger s'inquiète de l'identification possible de zones humides sur des parcelles urbanisées et du devenir des aménagements/bâtiments présents sur ces parcelles. Mme Ménétrier Valette informe que sur les parcelles urbanisées, les aménagements ont modifiées la structure des sols et que même si les sols présentent un

certain degré d'humidité, ils ne peuvent pas être considérés comme zones humides. Par conséquent aucune mesure de destruction des bâtiments ne sera mise en place sur ces parcelles. Les préconisations définies par le SAGE seront à prendre pour les projets futurs afin de préserver l'existant.

Concernant la plaquette de sensibilisation sur les zones humides, il est précisé que celle-ci sera à destination des services environnement et urbanisme des collectivités du territoire, et des bureaux d'étude... La diffusion de cette plaquette devra être réfléchie en amont de sa conception.

Dans les perspectives pour l'année 2017, il est fait mention d'un comité de rédaction qui aura pour mission d'apporter un regard technique et une expertise réglementaire lors de l'écriture des documents constitutifs du SAGE. La composition de ce comité restreint sera définie lors du prochain bureau de la CLE.

Le rapport annuel 2016 de la cellule d'animation du SAGE est approuvé par le Bureau de la CLE

Après discussion, il est décidé que le rapport d'activités de l'année 2016 sera envoyé, après validation par la CLE, à l'ensemble des collectivités du territoire du SAGE afin de les informer sur la démarche SAGE et de susciter un intérêt pour cette démarche. Ce document sera accompagné d'un courrier précisant la finalité du SAGE et les conséquences induites par ce document sur les futurs projets du territoire.

2- Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel 2017 du SAGE est présenté par le Président de la CLE. M. Guy MESSAGER détaille pour chaque section (fonctionnement et investissement) les principaux postes de dépense et les recettes attendues.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement, sont principalement constituées des postes suivants :

Charges de personnel	53 000 €
Charges à caractère général	14 100 €
Virement à la section d'investissement	33 031,60 €

M. Messenger précise qu'en comparaison du budget 2016, les principales augmentations concernent les postes relatifs au carburant et au virement à la section de fonctionnement.

Les principales recettes de cette section sont constituées par :



Participation financière du SIARE, du SIAH Croult et Petit Rosne, et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis)	40 914 €
Aides attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement du poste d'animateur du SAGE et pour les frais de fonctionnement afférents	33 500 €

Pour la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par :

Frais d'étude	253 687,54 €
Développement du site Internet du SAGE, acquisition des données cartographiques	2 300 €

M. MESSAGER précise que les dépenses d'investissement sont principalement constituées des frais liés aux études d'inventaire des zones humides et de rédaction des documents du SAGE. Le montant relatif à l'étude « rédaction du SAGE » ne correspond pas au coût total prévisionnel de l'étude mais aux dépenses prévisionnelles à engager sur 2017. Ce poste sert de variable d'ajustement pour équilibrer le budget.

Afin de tenter de récupérer la FCTVA pour l'étude « Etat des lieux du SAGE », M. Messenger informe que le montant des dépenses engagées pour cette étude a été inscrit au chapitre 202 de la section dépenses d'investissement et au chapitre 021 de la section recettes d'investissement.

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des études du SAGE	163 491,42 €
Subvention du Conseil Régional pour le financement de études « Etat des lieux du SAGE » du SAGE	27 156,73 €
Participation financière du SIARE, du SIAH Croult et Petit Rosne, et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour les études du SAGE	79 208 €

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des structures porteuses de SAGE, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte une aide financière, à hauteur de 80%, pour les études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

M. Guy MESSAGER rappelle qu'après validation du budget prévisionnel 2017 par le Bureau, celui-ci sera voté lors du prochain Comité syndical du SIAH Croult et Petit Rosne, qui se tiendra le 29 mars 2017.

Le budget prévisionnel 2017 du SAGE est approuvé par le Bureau de la CLE.

3. Questions diverses

Les membres du bureau de la CLE ont fixé la date de la prochaine réunion de la CLE au :

Mercredi 26 avril à 10h00, dans les locaux du SIAH Croult et Petit Rosne

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- 1 – Rapport d'activités 2016
- 2 - Information sur le budget prévisionnel 2017
- 3 – Présentation de la méthodologie de l'étude zone humide et des premiers résultats
- 4 – Présentation du site internet du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer
- 5 – Planning

Avant de clore la réunion, M. Guy MESSAGER rappelle la date de la prochaine réunion du bureau :

Jeudi 20 avril 2017 à 10h00, dans les locaux du SIAH Croult et Petit Rosne

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Guy MESSAGER remercie l'ensemble des membres du Bureau de leur participation et lève la séance.

Guy MESSAGER



Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer